

## Les Randos à Thème – Montilly sur Noireau - 7 et 8 Novembre

**Samedi 7 Novembre 2026**

Des Randonnées Pédestres encadrées par les bénévoles du Montilly Sports Nature Festival et animées par :

- **Ségoène DUHAMEL** : **Balade Enchantée ! limitée à 30 personnes !**

« Siggy la fée vous guidera sur un sentier peuplé d'Êtres magiques. Écoutez bien, ils ont des poèmes à vous glisser au creux de l'oreille. Un carillon, une flûte, les clapotis d'un handpan... des chants et instruments qui sauront vous émerveiller et vous relaxer. Bienvenue à vous, petits et grands, avec vos cœurs d'enfant, vos chaussures et chauds vêtements. »

- **Jean François GUILLOUET** responsable des Calvados Huard qui vous fera découvrir, au milieu d'une rando en chemin « **Patrimoine et Calvados** », son activité de production de Calvados Millésimé, de pommeau et Fleurs de Pommier. Découverte de ses caves ....limité à 30 personnes.

### **Le programme :**

- 9h00 Accueil et inscriptions des participants
- 9H30 Rando « **Patrimoine et Calvados** », distance de 9km
- 10h00 Rando « **Balade Enchantée** », distance de 5km.
- 12h15 Retour sur site MSNF

### **Inscriptions :**

- Par internet [normandiecouseapied.com](http://normandiecouseapied.com) jusqu'au 5/11/2026
- Sur place à partir de 9h00 si places disponibles !
- 7€ adulte 3€ moins de 15 ans

### **Logistique :**

Encadrement par bénévoles du Montilly Sports Nature Festival :

- 9H30 Hervé + Stéphane 10h00 Françoise +

### Parking :

Les parkings du champ de foire de Montilly sur Noireau sont adaptés aux véhicules légers et cars qui pourront se stationner au pied du site.

Contact terrain : hervé Quettier 06 10 66 38 24

## **Les Randos à Thème – Montilly sur Noireau**

**Dimanche 8 Novembre 2026**

Des Randonnées Pédestres encadrées par les bénévoles du Montilly Sports Nature Festival et animées par :

- **Bernard DESGRIPPES**, historien spécialisé dans le parler normand, chroniqueur sur « Le Publicateur Libre » qui proposera une **rando contée patoisante humoristique**, limitée à 90 personnes !
- **Jean François GUILLOUET** responsable des Calvados Huard qui vous fera découvrir, au milieu d'une rando en chemin « **Patrimoine et Calvados** », son activité de production de Calvados Millésimé, de pommeau et Fleurs de Pommier. Découverte de ses caves ....limité à 30 personnes.

### Le programme :

- 8h30 Accueil et inscriptions des participants
- 9H15 Rando « **Patrimoine et Calvados** », distance de 9km
- 9h20 Rando « **Contes patois Humoristique** », 8km.

### Inscriptions :

- Par internet normandiecouseapied.com jusqu'au 5/11/2026
- Sur place à partir de 9h00 si places disponibles !
- 7€ adulte 3€ moins de 15 ans

### Logistique :

Encadrement par bénévoles du Montilly Sports Nature Festival :

- 9H20 Michel + Gilles
- 9h15 Hervé + Stéphane
- Ravitaillement offert à l'arrivée

### Parking :

Les parkings du champ de foire de Montilly sur Noireau sont adaptés aux véhicules légers et cars qui pourront se stationner au pied du site.

Contact terrain : hervé Quettier 06 10 66 38 24

# Le NRJ Nocturne Trail

**REGLEMENT**

Art 1. L'association Montilly Loisirs Evasion organise le 10 novembre , une course à pied en nocturne dénommée « NRJ Nocturne Trail » au profit de Solidarité Bocage sur une distance de 14km (230m D+) ouvert de cadet à master femme et homme.

Art2. Le parcours sur une boucle se déroule sur les chemins du bocage et routes de la commune de Montilly sur Noireau. Les participants s'engagent à accomplir la distance pour laquelle ils se sont engagés, de la ligne de départ jusqu'à la ligne d'arrivée. De même ils s'engagent à ne pas anticiper le départ. Dans le cas contraire, le comité d'organisation disqualifiera les concurrents ne respectant pas les règles sportives.

Art3. Le comité d'organisation a la possibilité, pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours, partiellement ou totalement, au dernier moment sans que les participants n'aient pu être avertis auparavant.

Art4. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de tout autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, le comité organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art5. Le NRJ Nocturne Trail applique le règlement de la FFA en vigueur pour les justificatifs qui doivent être valables le jour de la manifestation.

- Pour les personnes majeures : Licence sportive FFA compétition, loisir option running et entreprise. Pass j'aime courir délivré par la FFA et complété par le médecin. Attestation (papier, électronique ou de type QR Code indiquant que la personne a réalisé le Parcours Prévention Santé (PPS) datant de moins d'1 an à la date de la manifestation. Lien pour obtenir le PPS : <https://pps.athle.fr>  
Les documents seront à conserver dix ans.

Art6. Des contrôles anti dopage peuvent être effectués sur les concurrents désignés par le médecin habilité par les autorités de tutelle.

Art7. Le départ est fixé sur le site du Montilly Sports Nature Festival (champ de foire Montilly sur Noireau). Les concurrents devront acquitter un droit d'inscription par internet de 10 euros non remboursable, un cadeau sera offert à chaque participant dans la limite des stocks disponibles.

Art8. Le retrait des dossards, non cessibles, et éventuelles inscriptions sur place (au prix de 12€) accordées par le comité d'organisation se feront sur le site du Montilly Sports Nature Festival le 10 novembre à partir de 18h pour un départ de la course à 20h00.

Art9. La course sera encadrée par 27 points signaleurs. Arrivée avant 22h déterminée par le juge arbitre qui clôturera la course en VTT. Liaison portable entre les encadrants et direction de course. Les coureurs devront être équipés d'une lampe frontale et vêtements de sécurité.

Art10. Une assistance médicale sera assurée conformément à l'arrêté préfectoral qui autorise cette compétition.

Art11. Le comité d'organisation est couvert par une assurance responsabilité civile auprès d'Axa et Groupama. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Ils incombent aux autres concurrents de s'assurer personnellement.

Art12. Un classement scratch sera établi : les 5 premiers hommes et femmes de la course seront appelés sur le podium. Seuls les concurrents présents pourront prétendre aux récompenses vers 22h. Un tirage des dossards sera mis en place avec des entrées de concerts et autres récompenses offertes par NRJ.

Art13. Droit d'image : du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement pour la promotion de celle-ci.

Art14. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

# Le Nature Trail "Claude Roussin"

## REGLEMENT

Art 1. L'association Montilly Loisirs Evasion organise le 11 novembre , une course à pied dénommée « NATURE TRAIL Claude ROUSSIN » au profit de Solidarité Bocage sur une distance de 6.5km solo ou 13km en solo ou en relais ! Ouvert de cadet à master femme et homme.

La Nouveauté sera la possibilité de courir en Relais sur la base de 2 coureurs qui accompliront chacun 6.5km.

Art2. Le parcours sur une boucle se déroule sur les chemins du bocage et routes de la commune de Montilly sur Noireau. Les participants s'engagent à accomplir la distance pour laquelle ils se sont engagés, de la ligne de départ jusqu'à la ligne d'arrivée. De même ils s'engagent à ne pas anticiper le départ. Dans le cas contraire, le comité d'organisation disqualifiera les concurrents ne respectant pas les règles sportives.

Art3. Le comité d'organisation a la possibilité, pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours, partiellement ou totalement, au dernier moment sans que les participants n'aient pu être avertis auparavant.

Art4. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de tout autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, le comité organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art5. Le Nature Trail «Claude Roussin» applique le règlement de la FFA en vigueur pour les justificatifs qui doivent être valables le jour de la manifestation.

- Pour les personnes majeures : Licence sportive FFA compétition, loisir option running et entreprise. Pass j'aime courir délivré par la FFA et complété par le médecin. Attestation (papier, électronique ou de type QR Code indiquant que la personne a réalisé le Parcours Prévention Santé (PPS) datant de moins de 1 an à la date de la manifestation. Lien pour obtenir le PPS : <https://pps.athle.fr>  
Les documents seront à conserver dix ans.

Art6. Des contrôles anti dopage peuvent être effectués sur les concurrents désignés par le médecin habilité par les autorités de tutelle.

Art7. Le départ est fixé sur le site du Montilly Sports Nature Festival (champ de foire Montilly sur Noireau). Les concurrents devront acquitter un droit d'inscription de 7 euros en solo ou 14€ en relais non remboursable, un cadeau sera offert à chaque participant dans la limite des stocks disponibles.

Art8. Le retrait des dossards, non cessibles, et éventuelles inscriptions sur place (8 €/15 €) accordées par le comité d'organisation se feront sur le site du Montilly Sports Nature Festival le 11 novembre à partir de 8h30 pour un départ de la course à 9h30.

Art9. La course sera encadrée par 10 signaleurs. Arrivée avant 11h15 déterminée par le juge arbitre qui clôturera la course en VTT. Liaison portable entre les encadrants et direction de course.

Art10. Une assistance médicale sera assurée conformément à l'arrêté préfectoral qui autorise cette compétition.

Art11. Le comité d'organisation est couvert par une assurance responsabilité civile auprès d'Axa et Groupama. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Ils incombent aux autres concurrents de s'assurer personnellement.

Art12. Un classement scratch sera établi : les 5 premiers hommes et femmes de la course seront appelés sur le podium. Seuls les concurrents présents pourront prétendre aux récompenses. Un tirage des dossards sera mis en place avec retrait des récompenses sur podium Région Normandie.

Art13. Droit d'image : du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement pour la promotion de celle-ci.

Art14. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

# RÈGLEMENT

## Randos Pédestre du Cœur / Canirando et Marche Nordique Loisir.

### Montilly Sports Nature Festival

11 novembre

Chaque participant aux différentes Randonnées Pédestre du Cœur à Montilly sur Noireau se doit de respecter scrupuleusement les principes et règlements suivants, sous peine d'être exclu de l'événement.

#### 1. FORMAT

Les Randos du Cœur Pédestre du Montilly Sports Nature Festival, organisé le 11 novembre, au départ du champ de foire de Montilly sur Noireau (61100) et à l'arrivée au même endroit, sont des randonnées à allure libre, sans classement.

Ces randonnées ont une vocation conviviale et caritative au profit de Solidarité Bocage et vise à réunir des marcheurs, randonneurs pratiquants leur passion.

Trois distances sont proposées qui combinent petites routes, chemins et sentiers entre bocage, la vallée du Noireau et Suisse Normande

- • **RANDO PEDESTRE 9km.** Facile Famille, *Départ 9h10.*
- • **RANDO PEDESTRE 12km.** Moyen, *Départ 9h05 .*
- • **RANDO PEDESTRE 18km.** Difficile, *Départ 9h00.*
- **8h55 : MARCHE NORDIQUE LOISIR 9 ou 12km**
- **9h10 : CANIRANDO 9KM**

ANIMATION

SURPRISE

SUR

PARCOURS !!

Chaque tracé pourra être modifié à tout instant si l'organisation juge que certaines conditions viennent contrarier le parcours initial.

L'organisation se réserve le droit de renvoyer les participants trop retardataires sur un itinéraire écourté.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure ou de modifier les parcours si besoin, sans qu'aucun dédommagement ne soit dû.

*Voir dernières infos sur Facebook* <https://www.facebook.com/sportsnaturefestival/>

#### 2-CONDITION D'INSCRIPTION

Choisir sa distance en fonction de ses possibilités physiques.

Stipuler n'avoir aucune contre-indication médicale à cette pratique.

Pour les 2 parcours les plus longs, moins famille devront être appréhendés sans de jeunes enfants.

#### 3 -SÉCURITÉ

**L'ensemble des parcours est ouvert à la circulation : il est donc impératif de respecter scrupuleusement le code de la route.** Il est également fortement conseillé de ne jamais surestimer ses capacités.

Le randonneur pédestre devra être autonome en prévoyant si nécessaire au regard de la météo : alimentation, hydratation, vêtements chauds, etc.).

#### **4. MATERIEL OBLIGATOIRE**

- Vêtements adaptés à la pratique
- Réserve alimentaire pour parcours longs
- Une pièce d'identité
- Téléphone mobile fonctionnant sur le réseau français (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, garder son téléphone toujours allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée, voir une batterie externe si nécessaire).

#### **5 - GPS**

Les parcours empruntent des chemins ouverts au public, mais ils traversent également des propriétés privées, avec l'accord des propriétaires. Ainsi, chaque participant s'engage à ne pas revenir rouler sur les différents chemins privés après la randonnée, ni à communiquer une éventuelle trace GPS du tracé—**VOIR CODE DE BONNE CONDUITE TRACE GPX.**

#### **6-SECOURS**

Sur le parcours, lorsque l'urgence l'impose, il convient de composer directement **le 112**(ou 18) à partir de votre mobile, ou à défaut de vous rapprocher d'une personne du staff ou autre et qui dispose d'un mobile opérationnel.

Tout participant(e) faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptères.

Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de faire évacuer aux urgences toute personne qu'elle juge inapte à terminer ou à récupérer de sa randonnée.

#### **7 – INSCRIPTION & TARIFS**

**Inscription préalable et paiement en ligne sécurisé sur [www.normandiecouseapied.com](http://www.normandiecouseapied.com)**

**Date limite d'inscriptions en ligne : 8 novembre 23h59. Inscription possible sur place !**

**Tarif : 7 euros et 4 euros pour les jeunes de moins de 15 ans.**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif.

L'inscription comprend :

- Le passage sur les parcours balisés par l'organisation
- Le soutien de signaleurs bénévoles sur les parcours
- Un cadeau Souvenir
- Un ou deux ravitaillement liquide et solide selon distance
- Les frais d'inscription compris sur la plateforme d'inscription

#### **8 - ACCUEIL ET CONTROLE**

Le matin du départ, à partir de 7h30, il conviendra de valider son inscription internet auprès des bénévoles de l'équipe Préinscription.

A l'inscription, il vous sera donné un élément distinctif qui vous permettra d'être identifié par les organisateurs sur les parcours et aux ravitaillements.

## **9- RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Cette année les parcours ont été élaborés avec l'aide et l'accord de propriétaires. En conséquence, nous vous demandons d'être le plus respectueux possible des propriétés et ne pas tenter d'y repasser en dehors des Randos du Cœur du Montilly Sports Nature Festival.

Chaque participant doit respecter le bon tracé, rester sur les sentiers afin d'éviter l'érosion excessive des sols, l'écrasement de la flore et le dérangement de la faune sauvage. Il convient également de ne rien jeter en chemin, de ramener ses déchets à l'arrivée et de les déposer dans les bacs sélectifs prévus à cet effet. Des poubelles sont à votre disposition aux ravitaillements, puis à l'aire de départ et d'arrivée champ de foire Montilly sur Noireau. Tout participant(e) pris sur le fait d'abandon de déchets pourra se voir exclu(e) de l'événement. Les randos VTT traversent des sites naturels sensibles soumis à autorisation de passage délivrée par les autorités. Ne jamais oublier que la pérennité de l'événement dépend du comportement raisonné et responsable de chaque participant(e).

## **10-RESPECT STRICT DES CONSIGNES PARKING ET CIRCULATION**

Je respecte scrupuleusement les aires de stationnements indiqués (champ de foire avec emplacement délimité, signalisation indiquant les parkings destinés aux participants). Je ne stationne pas sur les bas-côtés de la chaussée et je respecte le sens de circulation (sens unique temporaire et permanent). Je roule à vitesse réduite, je pense à ne pas entraver les secours éventuels. De mon comportement dépend l'avenir de l'évènement...

## **11-DROIT A L'IMAGE**

En participant aux Randos du Cœur PEDESTRE du MSNF, chaque participant(e) autorise l'organisateur et ses ayants droits à utiliser son image dans le cadre de la promotion de l'événement, en vue d'une exploitation sur des supports de communication et promotion print ou numérique (online et offline). Et ce dans le monde entier et par tous les moyens connus à ce jour, pour une durée de 10 ans.

## **12-RESPONSABILITÉ**

Chaque participant(e) est considéré(e) en excursion personnelle, reconnaît ne pas présenter de contre-indications médicales à la Marche, et se doit d'être couvert(e) par une assurance « individuelle accident » ou de vérifier que sa police d'assurance comprend cette garantie. Chaque participant(e) se doit également d'être pleinement conscient(e) de la longueur et de la difficulté du parcours et doit donc être parfaitement entraîné(e) pour cela. Si besoin, les participants retardataires ou n'ayant pas le niveau technique requis, seront considérés hors événement être dirigés au mieux sur un tracé retour (trajet effectué sous leur entière responsabilité).

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. Cependant, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux participants et des suites éventuelles qui pourraient en découler, en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou tiers, ainsi qu'en cas de perte ou de vol des effets personnels.

## **13-Pacours Marche Nordique Loisir / Cani Rando**

Le parcours pédestre 9km et 12km servira de parcours pour les Marcheurs Nordiques Loisir et La Cani Rando. Tous devront se respecter mutuellement en bonne courtoisie. De même les randonneurs avec chien devront choisir de partir sur La Cani Rando ou s'assurer d'un chien en laisse, ne présentant aucun danger de morsures et ne gênant pas le déplacement des autres randonneurs.

La Marche Nordique Loisir se fera au choix sur 9 ou 12km en empruntant les circuits de la Rando Pédestre. 1 ou 2 ravitaillement sur les parcours. Port de 2 bâtons de Marche nordique.

# RÈGLEMENT

## Randos VTT du Cœur / Montilly Sports Nature Festival

11 novembre

Chaque participant aux différentes Randonnées VTT du Cœur à Montilly sur Noireau se doit de respecter scrupuleusement les principes et règlements suivants, sous peine d'être exclu de l'événement.

### 1. FORMAT

Les Randos du Cœur VTT du Montilly Sports nature Festival, organisé le 11 novembre, au départ du champ de foire de Montilly sur Noireau (61100) et à l'arrivée au même endroit, sont des randonnées à allure libre, sans classement.

Ces Randonnées ont une vocation conviviale et caritative au profit de Solidarité Bocage et vise à réunir des vététistes pratiquants leur passion.

Trois distances sont proposées et qui combinent petites routes, chemins et sentiers entre bocage, la vallée du Noireau et Suisse Normande

- • **RANDO VTT 20km. 295 m D+** Facile Famille, +. *Départ 8h45.*
- • **RANDO VTT 36km. 469 m D+** Facile à Moyen, +. *Départ 8h40.*
- • **RANDO VTT 48km. 620 m D+** Moyen à difficile, +. *Départ 8h35.*

Chaque tracé pourra être modifié à tout instant si l'organisation juge que certaines conditions viennent contrarier le parcours initial.

L'organisation se réserve le droit de renvoyer les participants trop retardataires sur un itinéraire écourté.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure ou de modifier les parcours si besoin, sans qu'aucun dédommagement ne soit dû.

*Voir dernières infos sur Facebook* <https://www.facebook.com/sportsnaturefestival/>

### 2-CONDITION D'INSCRIPTION

Être âgé de 18 ans à la date de l'événement (Pour les mineurs fournir une autorisation de son responsable légal et en étant accompagné d'un adulte).

Stipuler n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique du VTT ou présenter une licence FFCT ou d'une autre fédération affinitaire de Cyclisme.

Pour les 2 parcours les plus longs, seuls les vélos de type VTT sont admis, qu'ils soient électriques ou non.

### 3 -SÉCURITÉ

**L'ensemble des parcours est ouvert à la circulation : il est donc impératif de respecter scrupuleusement le code de la route.** Il est également fortement conseillé de ne jamais surestimer ses capacités, de maîtriser sa vitesse, sa trajectoire et son équilibre en toutes circonstances. **ATTENTION, LE CASQUE EST OBLIGATOIRE** et doit toujours être attaché.

Le randonneur vététiste devra être autonome en transportant sur son VTT le matériel dont il aura besoin en fonction de son choix de trace (alimentation, hydratation, réparation si besoin, matériel de sécurité, etc.).

#### 4. MATERIEL OBLIGATOIRE

- VTT, électrique ou non, en parfait état de fonctionnement
- Casque à coque rigide obligatoire
- Vêtements adaptés à la pratique
- Au moins 1 chambre à air de rechange et un kit de réparation pour crevaison
- Une pompe
- Un multi outils ainsi qu'un dérive chaîne
- Bidon(s) ou sac à eau
- Réserve alimentaire
- Une pièce d'identité
- Téléphone mobile fonctionnant sur le réseau français (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, garder son téléphone toujours allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée, voir une batterie externe si nécessaire).

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

#### 5-VTT et VTTae

Les VTTae ou vélos à assistance électrique, en bon état et aux normes françaises, sont autorisés à participer aux randos VTT. Chaque participant accepte de voir sa machine être contrôlée par l'organisation.

Libre à chacun de faire son choix mais l'idée est de mieux partager l'espace de pratique et bonifier la cohabitation parfois délicate lors de forte affluence...

**ATTENTION, en toutes circonstances et pour le plaisir de chacun, les vélos musculaires restent prioritaires sur les VTTae, sur l'ensemble des parcours.**

#### 6 - GPS

Les parcours empruntent des chemins ouverts au public, mais ils traversent également des propriétés privées, avec l'accord des propriétaires. Ainsi, chaque participant s'engage à ne pas revenir rouler sur les différents chemins privés après la randonnée, ni à communiquer une éventuelle trace GPS du tracé—**VOIR CODE DE BONNE CONDUITE TRACE GPX.**

#### 7-SECOURS

Sur le parcours, lorsque l'urgence l'impose, il convient de composer directement **le 112**(ou 18) à partir de votre mobile, ou à défaut de vous rapprocher d'une personne du staff ou autre et qui dispose d'un mobile opérationnel.

Tout participant(e) faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptères.

Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de faire évacuer aux urgences toute personne qu'elle juge inapte à terminer ou à récupérer de sa randonnée.

#### 8 – INSCRIPTION & TARIFS

**Inscription préalable et paiement en ligne sécurisé sur**

**[www.normandiecouseapied.com](http://www.normandiecouseapied.com)**

**Date limite d'inscriptions en ligne : 8 novembre 23h59. Inscription possible sur place !**

## **Tarif : 7 euros et 4 euros pour les jeunes de moins de 15 ans.**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le participant à la découverte des faits.

L'inscription comprend :

- Le passage sur les parcours balisés par l'organisation
- Le soutien de signaleurs bénévoles sur les parcours
- Un cadeau Souvenir
- Un ou deux ravitaillement liquide et solide selon distance
- Les frais d'inscription compris sur la plateforme d'inscription

## **9 - ACCUEIL ET CONTROLE**

Le matin du départ, à partir de 7h30, il conviendra de valider son inscription internet auprès des bénévoles de l'équipe Préinscription.

A l'inscription, il vous sera donné un élément distinctif qui vous permettra d'être identifié par les organisateurs sur les parcours et aux ravitaillements.

## **10- RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Cette année les parcours ont été élaborés avec l'aide et l'accord de propriétaires.

En conséquence, nous vous demandons d'être le plus respectueux possible des propriétés et ne pas tenter d'y repasser en dehors des Randos du Cœur du Montilly Sports Nature Festival.

Chaque participant doit respecter le bon tracé, rester sur les sentiers afin d'éviter l'érosion excessive des sols, l'écrasement de la flore et le dérangement de la faune sauvage.

Il convient également de ne rien jeter en chemin, de ramener ses déchets à l'arrivée et de les déposer dans les bacs sélectifs prévus à cet effet. Des poubelles sont à votre disposition aux ravitaillements, puis à l'aire de départ et d'arrivée champ de foire Montilly sur Noireau. Tout participant(e) pris sur le fait d'abandon de déchets pourra se voir exclu(e) de l'événement. Les randos VTT traversent des sites naturels sensibles soumis à autorisation de passage délivrée par les autorités. Ne jamais oublier que la pérennité de l'événement dépend du comportement raisonné et responsable de chaque participant(e).

## **11–RESPECT STRICT DES CONSIGNES PARKING ET CIRCULATION**

Je respecte scrupuleusement les aires de stationnements indiqués (champ de foire avec emplacement délimité, signalisation indiquant les parkings destinés aux participants). Je ne stationne pas sur les bas-côtés de la chaussée et je respecte le sens de circulation (sens unique temporaire et permanent). Je roule à vitesse réduite, je pense à ne pas entraver les secours éventuels. De mon comportement dépend l'avenir de l'évènement...

## **12-DROIT A L'IMAGE**

En participant aux Randos du Cœur VTT du MSNE, chaque participant(e) autorise l'organisateur et ses ayants droits à utiliser son image dans le cadre de la promotion de l'événement, en vue d'une exploitation sur des supports de communication et promotion print ou numérique (online

et offline). Et ce dans le monde entier et par tous les moyens connus à ce jour, pour une durée de 10 ans.

### **13-RESPONSABILITÉ**

Chaque participant(e) est considéré(e) en excursion personnelle, reconnaît ne pas présenter de contre-indications médicales à la pratique du cyclisme, et se doit d'être couvert(e) par une assurance « individuelle accident » ou de vérifier que sa police d'assurance comprend cette garantie.

Chaque participant(e) se doit également d'être pleinement conscient(e) de la longueur et de la difficulté du parcours et doit donc être parfaitement entraîné(e) pour cela. Si besoin, les participants retardataires ou n'ayant pas le niveau technique requis, seront considérés hors événement être dirigés au mieux sur un tracé retour (trajet effectué sous leur entière responsabilité).

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. Cependant, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux participants et des suites éventuelles qui pourraient en découler, en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou tiers, ainsi qu'en cas de perte ou de vol des effets personnels.

## **Vétathlon – Montilly sur Noireau**

**Dimanche 8 Novembre 2026**

Le Vétathlon du Montilly Sports Nature Festival organisé dans le cadre des Festivités du 50<sup>e</sup> anniversaire vous permettra de découvrir en enchaînement chemins du bocage en VTT et parcours prairie en COURSE A PIED !

**Le principe** : Vous partez pour un circuit de course à pied puis chevauchez votre VTT pour un parcours en chemin et revenez sur le site afin de refaire un circuit course à pied.

Accessible à toutes et tous, non licenciés et licenciés dans un esprit sportif et convivial, il pourra se faire en solo ou en duo (1 vététiste + 1 coureur).

- 14h Format «Anniversaire» (Adulte et Jeunes 14+) :

CAP 1 : 2km – VTT : 9km - CAP 2 : 2km

- 16h00 Format «Anniversaire Découverte» (Jeunes 8-13 ans) :

CAP 1 : 600m – VTT : 2km - CAP 2 : 600m

Certificat médical obligatoire pour adulte, PPS (datant de moins d'1 an) ou licence Triathlon - Autorisation parentale pour les mineurs.

Port du casque obligatoire pour Tous. VTT en bon état de fonctionnement (freins).

### **TARIFS :**

15€ adulte solo / 20€ adulte Duo    Souvenir offert

Format Découverte 5€ Jeune    Médaille offerte !

**INSCRIPTIONS** sur le site [normandiecouseapied.com](http://normandiecouseapied.com) jusqu'au **mercredi 5 NOVEMBRE 2026 minuit !**

### **1-Parcours :**

Le parcours « Anniversaire » vtt se déroulera 2/3 de chemins et 1/3

route. VTT sur 3 boucle de 3km / 1 boucle en course à pied 100% prairie.

Fléchage directionnel « Vététhlon » + rubalise de rappel

Signaleurs aux intersections dangereuses.

ZONE DE TRANSITION - Aire fermée et sécurisée avec support VTT) - Emplacements numérotés pour les VTT - Zone d'entrée et de sortie distinctes - Accessible participants et organisation.

SÉCURITÉ ANTI-VOL : Bénévoles postés aux entrées/sorties pour contrôler la correspondance entre le numéro de dossard du concurrent et l'étiquette sur le vtt.

## 2- MATÉRIEL OBLIGATOIRE POUR LES PARTICIPANTS :

- Casque VTT en bon état
- VTT en état de fonctionnement
- Dossard visible (fourni par l'organisation) - Étiquette vélo avec le même numéro que le dossard (fournie par l'organisation, à coller sur le cadre du VTT)
- Casque attaché obligatoire dès la prise en main du VTT dans la zone de transition jusqu'au dépôt du vtt.
- SÉCURITÉ anti vol : L'étiquette vélo permet aux bénévoles de vérifier que chaque concurrent repart bien avec son propre VTT. Sans cette étiquette, pas d'accès à la zone de transition.

## 3- DÉROULEMENT PRATIQUE DE L'ÉPREUVE AVANT LA COURSE

- Retrait des dossards à partir de 13h00 : Remise de l'étiquette vtt + dossard.
- 13h50 Briefing participants - Consignes de sécurité -
- Format Découverte Briefing à 15h45.

## 4- PENDANT LA COURSE

Suite COURSE 1 prendre vtt/casque et sortir de la zone à pied, VTT à la main.

Fin parcours vtt : descendre du vtt avant l'entrée en transition retirer casque et partir pour la COURSE 2 jusqu'à arrivée.

## 5- APRES LA COURSE

Ravitaillement arrivée !

– Récompenses à partir de 16h30 :

Format Anniversaire : podium pour les 3ers H et F solo, podium pour les 3ers Duo.

Format DECOUVERTE : pas de classement, Médaille offerte à tous les participants (tes).

Animation de course.

**BUVETTE et petite Restauration sur place !**

**Randonnées pédestres à thème (« Patrimoine et Calvados » et « Contée patoisante humoristique » en matinée ....**

# Règlement Canicross Open Montilly/Noireau

## **Article 1** : Lieu de la course

Montilly Loisirs Evasion organise le Canicross Open de Montilly sur Noireau le 11/11 sur le site du Montilly Sports Nature Festival (Champ de Foire). Il s'agit d'un domaine entièrement privé : Aucun chien en liberté sur le site.

## **Article 2** : Les épreuves

2 Epreuves au programme. Parcours sans grosses difficultés sur prairies.

15h35 CANICROSS OPEN ADULTE 3700M 16 ans et plus

16H25 CANICROSS ENFANTS 100M 7 à 15 ans

Ces distances sont à titre indicatif car elles peuvent être modifiées par l'organisation, le juge principal et le DTR pour des raisons de sécurité avant le début des épreuves.

## **Article 3** : Les inscriptions

Les inscriptions se font **uniquement** en ligne sur le site : <https://normandiecouseapied.com> **pas d'inscription sur place**

Fermeture des inscriptions le dimanche 8/11/2026 à minuit.

Pour participer, le concurrent doit être licencié ou non et acquitter une inscription à 7 euros pour les adultes , 5 euros pour les jeunes.

L'organisateur est couvert pour cette compétition par l'assurance Groupama et chaque concurrent par sa responsabilité civile. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités pour d'éventuels accidents. Les participants ou spectateurs renoncent à tout recours contre les organisateurs. Les concurrents sans dossard ne sont pas autorisés à prendre le départ.

Les annulations d'inscription ne sont pas remboursables sauf dans le cas de la présentation d'un certificat médical. Si le passeport vaccinal du chien n'est pas valide une semaine avant la compétition, l'organisateur se réserve le droit de supprimer l'inscription sans remboursement.

## **Article 5** : Départs

Les départs des courses se feront par vague selon le nombre d'inscrits.

**Article 6** : L'ensemble du parcours est encadré par piquets bois et cordage.

## **Article 7** : Sécurité

L'épreuve est encadrée par les organisateurs, les services officiels de Philippe FOURNIS et Maxime LABOURIN et une assistance médicale.

## **Article 8** : Règlement

Pendant toute la durée des épreuves, le règlement de la FFSLC doit être respecté (chaussures de pointes interdites, harnais relié coureur longue 2m maxi, interdit de courir devant le chien). Les juges de

course seront les garants de ce respect et à défaut auront le droit de pénaliser tous les manquements au règlement.

Tous les participants et accompagnants s'engagent également à respecter les lieux et l'ensemble des personnes qui travaillent au bon déroulement de l'évènement (bénévoles et organisateurs).

Toutes les personnes présentes sur place s'engagent à ramasser les déjections canines et

Tout autres déchets et à veiller au respect des zones communes (WC, zone de parking, village exposant ...).

Ils s'engagent également à respecter leur animal, ainsi que les animaux des autres concurrents et A TENIR LEUR CHIEN EN LAISSE.

Toute inscription à la course implique l'acceptation de ce règlement. Tout non-respect à ce règlement et à celui de la FFSLC pourra entraîner des pénalités voire des disqualifications.

**Article 9** : Remise des prix

Une fois toutes les épreuves terminées, une remise des prix sera effectuée grâce au soutien de FRANCE CROQUETTES

**Les 3 premiers de chaque catégorie de chaque discipline seront appelés à monter sur le podium. Au regard du nombre d'inscrits les podiums pourront être modifiés.**